

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3004

3 novembre 2015

SOMMAIRE

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord	144190	Key Job S.A.	144183
Crystal Turquoise S.à r.l.	144154	La Varenne Spécialité Gastronomie Holding	144184
Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.	144163	L.C.M.A.	144184
Encore Luxembourg Brazil S.à r.l.	144174	LGR Grundinvest S.à r.l.	144190
European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl	144164	Litrade International S.à r.l.	144190
Exclusive Belge S.A.-SPF	144186	Li Tung S.à r.l.	144186
Financière Fastbooking Luxembourg S.A. ...	144184	LUBELAIR S.A., société de gestion de patri- moine familial	144190
First Consult s.à r.l.	144146	Lubengo International S.A.	144191
Flexa Investments S.A.	144146	Luna Real Estates & Investments S.A.	144186
G&A International S.A.	144153	LUTGEN & Fils société à responsabilité limitée	144191
Gamma Luxembourg 2B S.à r.l.	144162	Maâ-Oui	144191
Gérances S.A.	144154	Nouvelle Santander Telecommunications ...	144192
Holgespar Luxembourg S.A.	144162	Oberweis Immobilière S.A.	144192
Immo-Junglinster S.A.	144164	Odin Holding S.à r.l.	144192
Inbetween S.A.	144163	Osteria Del Ponte S.à r.l.	144192
International Entertainment S.A.	144164	Osteria Del Ponte S.à r.l.	144192
International Packaging Technologies S.à.r.l.	144163	Primopiso Acquisition S.à r.l.	144146
Iolkos Investments SPF S.à r.l.	144164	Security-Service-Schmitt SA	144191
J.J.M.T., s.à r.l.	144173	Sword Technologies S.A.	144173
Keran S.A. SPF	144174	T-C Neptune Holdings S.à r.l.	144186
Kerta S.à r.l.	144173		

First Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153995/10.

(150169208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Flexa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 146.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153997/9.

(150169525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 157.942.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) J.P. MORGAN PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered with the Companies Register of Guernsey under number 43107;

2) GIM Specialist Funds (formerly known as J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS), a SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151450, acting on behalf of its sub-fund GIM SPECIALIST FUNDS - GIM SPECIAL OPPORTUNITIES FUND (formerly known as J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND);

3) MADSEN NOMINEES LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1467777;

4) BOVAL SERVICES S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama, registered under Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 of the Mercantile Sections of the Public Registry Office of the Republic of Panama;

5) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered at the Guernsey Registry under the limited partnership number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered at the Guernsey Registry under number 52856;

6) Mr. Ahmed Hamdani, with address at 140 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom;

7) Mr. Jose-Miguel Orti, with address at 111 Emerald Hill Road #06-03, 229391 Singapore;

8) CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered at the Guernsey Registry under number 52165;

9) Mr. Marc Bruneau, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

10) Mr. Jean Pierre Maier, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;

11) Mr. Claude Torrente, with address at 4, Allée du Pampre, 38330 St Ismier, France;

12) Mr. Emilio Esteban, with address at c/ Toledo 172, Madrid 28005, Madrid, Spain;

13) Mr. Emilio Oñate, with address at c/ Navia 23, Madrid 28044, Spain;

14) Mr. José Luis Calvo, with address at c/ Suiza 8, Villalbilla 28810, Spain;

- 15) Mr. Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain;
- 16) Mr. José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca 33, Villalbilla 28810, Spain;
- 17) Mr. Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, 71120 Grafenau, Germany;
- 18) Mr. Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 19000 Praha 9, Vysocany, Czech Republic;
- 19) Mrs. Elizabeth Daly, with address at The Turret, 3 Fulham Park Road, Fulham, London SW6 4LH, United Kingdom;
- 20) ACCESS SECONDARY BRIDGE FUND LP, a limited partnership (registered at the Companies House under the limited partnership number SL9734) acting by its general partner, Access Capital Partners II (Guernsey) Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, registered at the Guernsey Registry under number 47258;
- 21) EUROPEAN MID-MARKET SECONDARY FUND II LP, a limited partnership (registered at the Companies House under the limited partnership number SL9652), acting by its general partner, Access Capital Partners II (Guernsey) Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, registered at the Guernsey Registry under number 47258;
- 22) BVK PE EUROPE 2014 LP, a limited partnership (registered at Companies House under the limited partnership number SL14429), acting by its general partner, Access Capital Partners II (Guernsey) Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, registered at the Guernsey Registry under number 47258;
- 23) ALLOCATION PE EUROPE III, a Fonds Professionnel de Capital Investissement, acting by its management company, Access Capital Partners S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 121 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the French Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 421 391 764;
- 24) NEUFLIZE VIE PC A1, a Fonds Professionnel de Capital Investissement, acting by its management company, Access Capital Partners S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 121 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the French Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 421 391 764;

All of them here duly represented by Mrs. Christine BOURG, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of twenty-four (24) proxies given under private seal.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties listed from 1) to 24) above are collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders have requested the officiating notary to document that the Shareholders are all the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Primopiso Acquisition S.à r.l., with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 157942 and incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 499 of 16 March 2011 (the "Company"), and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2242 of 12 September 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred seventeen thousand two hundred seventy-six euro (EUR 417,276.-) so as to raise it from its present amount of four million eight hundred fifty-six thousand six hundred forty-one euro (EUR 4,856,641.-) to five million two hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen euro (EUR 5,273,917.-), by the creation and the issue of twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class A Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class B Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class C Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class D Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class E Shares and two hundred seventy-eight thousand two hundred forty-six (278,246) Class F Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to be fully paid up.
2. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.
3. To amend the first paragraph of article 8.1 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the preceding resolutions.
4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the officiating notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred seventeen thousand two hundred seventy-six euro (EUR 417,276.-) so as to raise it from its present amount of four million eight

hundred fifty-six thousand six hundred forty-one euro (EUR 4,856,641.-) to five million two hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen euro (EUR 5,273,917.-) by the creation and the issue of twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class A Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class B Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class C Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class D Shares, twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) Class E Shares and two hundred seventy-eight thousand two hundred forty-six (278,246) Class F Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to be fully paid up (the "New Shares").

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept subscriptions and payments in cash and to allot the New Shares to the following subscribers as fully paid shares as follows:

a) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	2,006	2,006.-	33,500.20
Class B Shares	2,006	2,006.-	33,500.20
Class C Shares	2,006	2,006.-	33,500.20
Class D Shares	2,006	2,006.-	33,500.20
Class E Shares	2,006	2,006.-	33,500.20
Class F Shares	20,105	20,105.-	15,479.97
TOTAL	30,135	30,135.-	182,980.97

b) ACCESS SECONDARY BRIDGE FUND LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)
Class A Shares	13,520	13,520.-	225,784.00
Class B Shares	13,520	13,520.-	225,784.00
Class C Shares	13,520	13,520.-	225,784.00
Class D Shares	13,520	13,520.-	225,784.00
Class E Shares	13,520	13,520.-	225,784.00
Class F Shares	135,226	135,226.-	104,123.15
TOTAL	202,826	202,826.-	1,233,043.15

c) EUROPEAN MID-MARKET SECONDARY FUND II LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)
Class A Shares	3,096	3,096.-	51,703.20
Class B Shares	3,096	3,096.-	51,703.20
Class C Shares	3,096	3,096.-	51,703.20
Class D Shares	3,096	3,096.-	51,703.20
Class E Shares	3,096	3,096.-	51,703.20
Class F Shares	30,977	30,977.-	23,852.00
TOTAL	46,457	46,457.-	282,368.00

d) BVK PE EUROPE 2014 LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)
Class A Shares	6,244	6,244.-	104,274.80
Class B Shares	6,244	6,244.-	104,274.80

Class C Shares	6,244	6,244.-	104,274.80
Class D Shares	6,244	6,244.-	104,274.80
Class E Shares	6,244	6,244.-	104,274.80
Class F Shares	62,450	62,450.-	48,086.41
TOTAL	93,670	93,670.-	569,460.41

e) ALLOCATION PE EUROPE III, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)
Class A Shares	1,831	1,831.-	30,577.70
Class B Shares	1,831	1,831.-	30,577.70
Class C Shares	1,831	1,831.-	30,577.70
Class D Shares	1,831	1,831.-	30,577.70
Class E Shares	1,831	1,831.-	30,577.70
Class F Shares	18,368	18,368.-	14,143.29
TOTAL	27,523	27,523.-	167,031.79

f) NEUFLIZE VIE PC A1, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)
Class A Shares	1,109	1,109.-	18,520.30
Class B Shares	1,109	1,109.-	18,520.30
Class C Shares	1,109	1,109.-	18,520.30
Class D Shares	1,109	1,109.-	18,520.30
Class E Shares	1,109	1,109.-	18,520.30
Class F Shares	11,120	11,120.-	8,562.46
TOTAL	16,665	16,665.-	101,163.96

The amount of two million nine hundred fifty-three thousand three hundred twenty-four euro and twenty-eight cents (EUR 2,953,324.28) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the officiating notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 8.1 of the Articles of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

"8.1. The share capital of the Company is set at five million two hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen euro (EUR 5,273,917.-), represented by three hundred fifty-one thousand four hundred forty-one (351,441) Class A Shares, three hundred fifty-one thousand four hundred forty-one (351,441) Class B Shares, three hundred fifty-one thousand four hundred forty-one (351,441) Class C Shares, three hundred fifty-one thousand four hundred forty-one (351,441) Class D Shares, three hundred fifty-one thousand four hundred forty-one (351,441) Class E Shares, three million five hundred fifteen thousand seven hundred four (3,515,704) Class F Shares, one hundred and four (104) Class G Shares, one hundred and four (104) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit septembre;

Pardevant Nous Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) J.P. MORGAN PRIVATE EQUITY LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43107;

2) GIM Specialist Funds (originellement connue sous le nom de J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS), une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable -Fonds d'Investissement Spécialisé) constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151450, agissant au nom de son compartiment GIM SPECIALIST FUNDS - GIM SPECIAL OPPORTUNITIES FUND (originellement connu sous le nom de J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND);

3) MADSEN NOMINEES LIMITED, une limited company de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1467777;

4) BOVAL SERVICES S.A., une société de droit de Panama, ayant son siège social à Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama, immatriculée sous Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 des Sections commerciales du Registre Public de la République de Panama;

5) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., un limited partnership (numéro d'immatriculation 1388) agissant par son general partner, CPL GP Limited, de droit de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, immatriculée sous le numéro 52856;

6) Monsieur Ahmed Hamdani, avec adresse au 140 Oakwood Court, Londres W14 8JS, Royaume-Uni;

7) Monsieur Jose-Miguel Orti, avec adresse au 111 Emerald Hill Road #06-03, 229391 Singapour;

8) CPL GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, immatriculée sous le numéro 52165;

9) Monsieur Marc Bruneau, avec adresse au 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

10) Monsieur Jean Pierre Maier, avec adresse au 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;

11) Monsieur Claude Torrente, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38330 St Ismier, France;

12) Monsieur Emilio Esteban, avec adresse à c/ Toledo 172, 28005 Madrid, Espagne;

13) Monsieur Emilio Oñate, avec adresse à c/ Navia 23, Madrid 28044, Espagne;

14) Monsieur José Luis Calvo, avec adresse à c/ Suiza 8, Villalbilla 28810, Espagne;

15) Monsieur Angel Yagüe, avec adresse à c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Espagne;

16) Monsieur José Luis Gabella, avec adresse à Avda. Dinamarca 33, 28810 Villalbilla, Espagne;

17) Monsieur Pietro Bortoluzzi, avec adresse à Lindenweg 25, 71120 Grafenau, Allemagne;

18) Monsieur Oto Herrmann, avec adresse au 175/51 Zbuzkova, 19000 Prague 9, Vysocany, République Tchèque;

19) Madame Elizabeth Daly, avec adresse à The Turret, 3 Fulham Park Road, Fulham, Londres SW6 4LH, Royaume-Uni;

20) ACCESS SECONDARY BRIDGE FUND LP, un limited partnership (numéro d'immatriculation auprès du Companies House SL9734) agissant par son general partner, Access Capital Partners II (Guernesey) Limited, constituée et existante selon les lois de droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL, immatriculée sous le numéro 47258;

21) EUROPEAN MID-MARKET SECONDARY FUND II LP, un limited partnership (numéro d'immatriculation auprès du Companies House SL9652) agissant par son general partner, Access Capital Partners II (Guernesey) Limited, constituée et existante selon les lois de droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL, immatriculée sous le numéro 47258;

22) BVK PE EUROPE 2014 LP, un limited partnership (numéro d'immatriculation auprès du Companies House SL14429) agissant par son general partner, Access Capital Partners II (Guernesey) Limited, constituée et existante selon les lois de droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL, immatriculée sous le numéro 47258;

23) ALLOCATION PE EUROPE III, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, agissant par sa société de gestion, Access Capital Partners S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois françaises, ayant son siège social au 121 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 391 764;

24) NEUFLIZE VIE PC A1, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, agissant par sa société de gestion, Access Capital Partners S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois françaises, ayant son siège social au 121

Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 391 764;

Tous ici dûment représentés par Madame Christine BOURG, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu de vingt-quatre (24) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants énumérés ci-dessus sous les points 1) à 24) sont collectivement dénommés les "Associés".

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de la société à responsabilité limitée, établie au Luxembourg sous la dénomination de Primopiso Acquisition S.à r.l., avec siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157942 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 499 du 16 mars 2011 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2242 du 12 septembre 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent dix-sept mille deux cent soixante-seize euros (EUR 417.276,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante-six mille six cent quarante et un euros (EUR 4.856.641,-) à cinq millions deux cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept euros (EUR 5.273.917,-) par la création et l'émission de vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie E et deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-six (278.246) Parts Sociales de Catégorie F, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et à libérer intégralement.

2. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles parts sociales émises.

3. Modifier le premier alinéa de l'article 8.1 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes.

4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent dix-sept mille deux cent soixante-seize euros (EUR 417.276,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante-six mille six cent quarante et un euros (EUR 4.856.641,-) à cinq millions deux cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept euros (EUR 5.273.917,-) par la création et l'émission de vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-sept mille huit cent six (27.806) Parts Sociales de Catégorie E et deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-six (278.246) Parts Sociales de Catégorie F, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et à libérer intégralement (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription - Paiement

Les Associés décident d'accepter les souscriptions et paiements en numéraire et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales aux souscripteurs comme parts sociales intégralement libérées de la manière suivante:

a) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	2.006	2.006,-	33.500,20
Parts Sociales de Catégorie B	2.006	2.006,-	33.500,20
Parts Sociales de Catégorie C	2.006	2.006,-	33.500,20
Parts Sociales de Catégorie D	2.006	2.006,-	33.500,20
Parts Sociales de Catégorie E	2.006	2.006,-	33.500,20
Parts Sociales de Catégorie F	20.105	20.105,-	15.479,97
TOTAL	30.135	30.135,-	182.980,97

b) ACCESS SECONDARY BRIDGE FUND LP, prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	13.520	13.520,-	225.784,00
Parts Sociales de Catégorie B	13.520	13.520,-	225.784,00
Parts Sociales de Catégorie C	13.520	13.520,-	225.784,00
Parts Sociales de Catégorie D	13.520	13.520,-	225.784,00
Parts Sociales de Catégorie E	13.520	13.520,-	225.784,00
Parts Sociales de Catégorie F	135.226	135.226,-	104.123,15
TOTAL	202.826	202.826,-	1.233.043,15

c) EUROPEAN MID-MARKET SECONDARY FUND II LP, prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	3.096	3.096,-	51.703,20
Parts Sociales de Catégorie B	3.096	3.096,-	51.703,20
Parts Sociales de Catégorie C	3.096	3.096,-	51.703,20
Parts Sociales de Catégorie D	3.096	3.096,-	51.703,20
Parts Sociales de Catégorie E	3.096	3.096,-	51.703,20
Parts Sociales de Catégorie F	30.977	30.977,-	23.852,00
TOTAL	46.457	46.457,-	282.368,00

d) BVK PE EUROPE 2014 LP, prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	6.244	6.244,-	104.274,80
Parts Sociales de Catégorie B	6.244	6.244,-	104.274,80
Parts Sociales de Catégorie C	6.244	6.244,-	104.274,80
Parts Sociales de Catégorie D	6.244	6.244,-	104.274,80
Parts Sociales de Catégorie E	6.244	6.244,-	104.274,80
Parts Sociales de Catégorie F	62.450	62.450,-	48.086,41
TOTAL	93.670	93.670,-	569.460,41

e) ALLOCATION PE EUROPE III, prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.831	1.831,-	30.577,70
Parts Sociales de Catégorie B	1.831	1.831,-	30.577,70
Parts Sociales de Catégorie C	1.831	1.831,-	30.577,70
Parts Sociales de Catégorie D	1.831	1.831,-	30.577,70
Parts Sociales de Catégorie E	1.831	1.831,-	30.577,70
Parts Sociales de Catégorie F	18.368	18.368,-	14.143,29
TOTAL	27.523	27.523,-	167.031,79

f) NEUFLIZE VIE PC A1, prénommé, a déclaré souscrire aux parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts	Capital social	Prime d'émission
-----------------------------	-----------------	----------------	------------------

	Sociales	(EUR)	(EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.109	1.109,-	18.520,30
Parts Sociales de Catégorie B	1.109	1.109,-	18.520,30
Parts Sociales de Catégorie C	1.109	1.109,-	18.520,30
Parts Sociales de Catégorie D	1.109	1.109,-	18.520,30
Parts Sociales de Catégorie E	1.109	1.109,-	18.520,30
Parts Sociales de Catégorie F	11.120	11.120,-	8.562,46
TOTAL	16.665	16.665,-	101.163,96

La somme de deux millions neuf cent cinquante-trois mille trois cent vingt-quatre euros et vingt-huit centimes (EUR 2.953.324,28) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article 8.1 des Statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **8.1.** Le capital de la Société est fixé à cinq millions deux cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept euros (EUR 5.273.917,-), représenté par trois cent cinquante et un mille quatre cent quarante et une (351.441) Parts Sociales de Catégorie A, trois cent cinquante et un mille quatre cent quarante et une (351.441) Parts Sociales de Catégorie B, trois cent cinquante et un mille quatre cent quarante et une (351.441) Parts Sociales de Catégorie C, trois cent cinquante et un mille quatre cent quarante et une (351.441) Parts Sociales de Catégorie D, trois cent cinquante et un mille quatre cent quarante et une (351.441) Parts Sociales de Catégorie E, trois millions cinq cent quinze mille sept cent quatre (3.515.704) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre (104) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre (104) Parts Sociales de Catégorie H et huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. BOURG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154565/413.

(150169693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015154000/11.

(150169369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Gérances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154004/10.

(150169113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 185.860,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Cidron Soleil Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, JE - JE2 3QA St Helier, Jersey Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 105664,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on July 23, 2015.

I. The said proxy, after being signed “ne varietur” shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the shareholder (the “Shareholder”) of Crystal Turquoise S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149.665 and having a share capital of NOK 189,860 (the “Company”).

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 855 of 26 April 2010.

III. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 24 June 2015, being the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pending.

IV. The shares held by the Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to all of the four hundred thousand (400,000) Class H Preferred Shares of the Company, with a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each, which are held by the Company, being currently suspended.

V. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of four hundred thousand (400,000) Class H Preferred Shares, with a nominal value of one Norwegian ore (NOK 0.01) each (the “Class H Preferred Shares”);

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of four thousand Norwegian Kroners (NOK 4,000.-) in order to bring it from its current amount of one hundred eighty-nine thousand eight hundred sixty Norwegian kroners (NOK 189,860.-) to one hundred eighty-five thousand eight hundred sixty Norwegian kroners (NOK 185,860.-) through the cancellation of all of the four hundred thousand (400,000) Class H Preferred Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 2, Article 9, Article 12, Article 21 and Article 23 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) in order to delete the reference to the Class H Preferred Shares.

VI. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all of the four hundred thousand (400,000) Class H Preferred Shares.

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of four thousand Norwegian Kroners (NOK 4,000.-) in order to bring it from its current amount of one hundred eighty-nine thousand eight hundred sixty Norwegian kroner (NOK 189,860.-) to one hundred eighty-five thousand eight hundred sixty Norwegian kroner (NOK 185,860.-) through the cancellation of all of four hundred thousand (400,000) Class H Preferred Shares held by the Company in its own share capital

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholder RESOLVES to amend (version in English):

Article 2 shall now be read as follows:

« **Art. 2. Definitions.** Available Amount» means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s), and (iii) the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate)

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium, to the exclusion of any share premium attached to Ordinary Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

«Cancellation Value Per Share» means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class of Shares» means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Account Date» means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares «Interim Financial Statements» means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

«Last Class of Shares» means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

«Total Cancellation Amount» means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however

that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements”.

- Article 9 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 9.** The share capital of the Company is set at one hundred eighty-five thousand eight hundred and sixty Norwegian kroners (NOK 185,860.-) divided into:

- * fifteen million seven hundred eighty-six thousand (15,786,000) Ordinary Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class A Preferred Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class B Preferred Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class C Preferred Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class D Preferred Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class E Preferred Shares;
- * four hundred thousand (400,000) Class F Preferred Shares; and
- * four hundred thousand (400,000) Class G Preferred Shares;

each Share with a nominal value of One Norwegian ore (NOK 0.01), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

- Article 12 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 12.** The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the “Repurchase Date”) provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class G Preferred Shares;
- (ii) Class F Preferred Shares;
- (iii) Class E Preferred Shares;
- (iv) Class D Preferred Shares;
- (v) Class C Preferred Shares;
- (vi) Class B Preferred Shares; and
- (vii) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders’ Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares”.

- Article 21 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., currently the Class G Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., currently the Class F Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

- (i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- (ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- (iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- (iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- (v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders”.

- Article 23 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 23.** The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares and the Class G Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares and the holders of Class G Preferred Shares

respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Cidron Soleil Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 105664, ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 23 juillet 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé (l'«Associé») de Crystal Turquoise S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.665 et ayant un capital social de NOK 189,860 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 855 du 26 avril 2010.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 24 juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, d'une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du rachat par la Société de quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, d'une valeur nominale d'un ore norvégien (0.01 NOK) chacune (les quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H «Parts sociales Préférentielles de Classe H»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre mille couronnes norvégiennes (4.000,- NOK) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante couronnes norvégiennes (189.860,- NOK) à cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante couronnes norvégiennes (185.860,- NOK) par l'annulation de toutes les quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 2, Article 9, Article 12, Article 21 et Article 23 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales Préférentielles de Classe A.

VII. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de constater le rachat par la Société de quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE de réduire le capital social d'un montant de quatre mille couronnes norvégiennes (NOK 4.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 189.860,-) à cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 185.860,-) par l'annulation de toutes les quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par la Société dans son propre capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé DECIDE de modifier (version française):

- l'Article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Définitions.** «Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) (ii) toutes sommes placées en réserve(s) non distribuables et (iii) le montant des dividendes préférentiels payés/provisionnés en relation avec les classes d'actions n'étant pas rachetées et annulées, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P +RC)-(PE + RL+D)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables, à l'exception de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;
«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.»

- l'Article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante couronnes norvégiennes (185.860,- NOK), représenté comme suit:

- * Quinze millions sept cent quatre-vingt-six mille (15.786.000) Parts Sociales Ordinaires;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- * Quatre cent mille (400.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G; et

chaque Part Sociale d'une valeur nominale d'un ore norvégien (NOK 0.01), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations, comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) de fonds affectés à la réserve légale.»

- l'Article 12 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée. Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.»

- l'Article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes

Lorsque l'entièreté de la dernière Class de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire actuellement les Parts Sociales Préférentielles de Classe G) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (actuellement les Parts Sociales Préférentielles de Classe F).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que toute autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.»

- l'Article 23 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F et les Parts Sociales Préférentielles de Classe G sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait passé à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), à l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 juillet 2015. GAC/2015/6462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154340/465.

(150170089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Gamma Luxembourg 2B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 191.389.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015154005/12.

(150169159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Holgespar Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015154033/10.

(150169191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.580.

—
EXTRAIT

En date du 27 août 2015, l'ensemble des 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de la Société ont été transférées par Delphi International Holdings S.à r. l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.369 à Delphi Luxembourg Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.582.

En date du 27 août 2015, l'ensemble des 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de la Société ont été transférées par Delphi Luxembourg Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.582 à Delphi Latin America Holdings LLP, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis à 78 Cannon Street, Cannon Place, EC4N 6AF Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC392838.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Delphi Latin America Holdings S.à r.l.: 18.000 (dix-huit mille) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015154796/27.

(150170300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

International Packaging Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 170.704.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154042/9.

(150169653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Inbetween S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 151.093.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2013 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Jean-Roland DIDIER, administrateur de société, demeurant à L-8023 Strassen, 18, rue des Violettes

- Monsieur Alexandre DUHAMEL, employé privé, demeurant à L-1250 Luxembourg, 103, avenue du Bois

- Monsieur Welter Clément, employé privé, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent en remplacement de Platano Business S.A.

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015154454/23.

(150170141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Immo-Junglinster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 4, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 133.202.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015154052/12.

(150169647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

International Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.749.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015154056/11.

(150169127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Iolkos Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 164.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015154058/10.

(150169190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 199.983.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wells Fargo Funds Management, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, in the United States of America, having its registered office at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, United States of America, represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a proxy given on 26 August 2015.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a “société à responsabilité limitée” named European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1. Denomination. There exists among the shareholders and all persons who will become shareholders thereafter a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl” (the “Company”). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of one or several limited partnership(s) governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a special limited partnership (société en commandite spéciale), a common limited partnership (société en commandite simple) or a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad by resolution of the sole manager or as the case may be the board of managers.

In the event that the sole manager or as the case may be the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred Euro (€13,100) divided into one hundred and thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of one manager, the manager constitutes the “sole manager,” and in the case of more than one manager, the managers constitute a “board of managers.”

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or these articles of association to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorize and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. The minutes of the board meeting are signed by the chairman.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

The sole manager or as the case may be the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the manager(s). Officers or members of the designated committees need not to be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the manager(s) in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 8. Personal Interest and Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Wells Fargo & Company and/or ECM Asset Management Limited or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence, fraud or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”); in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Wells Fargo Funds Management, LLC	EUR 13,100	131
TOTAL	EUR 13,100	131

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 182 and 183 of the 1915 Law have been observed.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

- Richard Goddard, born in Fareham (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland) on 5 December 1959, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael Hogan, born in Saint Paul, Minnesota (United States of America) on 4 February 1959, having his professional address at 1901 Harrison Street, Oakland, California 94105, U.S.A.;
- Jürgen Meisch, born in Reutlingen (Germany) on 3 April 1961 having his professional address at Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Germany.
- Karla Rabusch, born in Brookings, South Dakota (United States of America) on 13 April 1959, having her professional address at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, U.S.A.; and
- Yves Wagner, born in Luxembourg, on 16 November 1958, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wells Fargo Funds Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, aux États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, États-Unis d'Amérique, représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 26 août 2015.

La procuration donnée, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl qu'elle entend constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'«European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts ainsi que les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité gérant d'une ou de plusieurs sociétés en commandite régies par le droit luxembourgeois et constituées sous la forme juridique d'une société en commandite spéciale, d'une société en commandite simple, ou d'une société en commandite par actions.

La Société peut effectuer toute opération utile à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour les modifications statutaires.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille cent euros (13.100 €) divisé en cent trente et une (131) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait un gérant, le gérant constitue le «gérant unique» et au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un «conseil de gérance».

Le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence du gérant, ou le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation de la réunion. Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou les gérants

pourront nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Un avis de convocation écrit doit être transmis aux gérants pour chaque réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas où lors d'une réunion, le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une résolution sont égaux, le président aura une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou courriel, ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou de toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant ou toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance, ou tel que décidé à la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la seule signature, dans le cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou le cas échéant par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs visant à accomplir les actes relevant de la politique et de l'objet social de la Société, aux fondés de pouvoir de la Société qui auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société concernant tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société et ces comités désignés pour diriger de fait l'activité de la Société. Les comités désignés ne peuvent pas engager la Société envers des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le(s) gérant(s). Les fondés de pouvoir ou membres des comités désignés ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs et les membres des comités désignés nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur auront été conférés par le(s) gérant(s) conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 8. Intérêt personnel et responsabilité des gérants. Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t dirigeant(s), gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Dans le cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir dans celle-ci à l'assemblée des associés suivante. Le terme «intérêt personnel» tel qu'employé dans la phrase précédente, n'inclut aucun rapport avec ou intérêt dans quelque matière, position ou transaction que ce soit impliquant Wells Fargo & Company et/ou ECM Asset Management Limited ou toute filiale ou tout affilié de celle-ci ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance à sa discrétion.

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou

procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou absence grave d'attention dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation dans les formes prévues par la loi au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année excepté pour le premier exercice social qui commencera à la date de constitution et terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit au nombre de parts sociales et a payé en numéraire les montants indiqués ci-après:

Associé fondateur	Capital souscrit	nombre de parts sociales
Wells Fargo Funds Management, LLC	13.100 EUR	131
TOTAL	13.100 EUR	131

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues aux articles 182 et 183 de la Loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Richard Goddard, né à Fareham (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) le 5 décembre 1959, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Michael Hogan, né à Saint Paul, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique) le 4 février 1959, résidant professionnellement au 1901 Harrison Street, Oakland, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;
- Karla Rabusch, née à Brookings, South Dakota (Etats-Unis d'Amérique) le 13 avril 1959 résidant professionnellement au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;
- Jürgen Meisch, né à Reutlingen (Allemagne) le 3 avril 1961, résidant professionnellement au Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Allemagne;
- Yves Wagner, né à Luxembourg, le 16 novembre 1958, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28755. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

144173

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154379/465.

(150169830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

J.J.M.T., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 50, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 113.448.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154059/10.

(150169266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.735,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015154064/12.

(150169174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2014, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 4 juin 2015

Première résolution

Dans le cadre du mandat du réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Osiris Enterprise, O2E, Public Accountants, ayant son siège social au 283 Route d'Arlon L-8011 Strassen et inscrite sous le numéro RCSL B 185.264.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire du 04/06/2015 décide de renouveler les mandats des administrateurs de Monsieur Jacques Mottard, avec adresse professionnelle à F-69370 St Didier au Mont d'Or, Avenue Charles de Gaulle, 9, de Monsieur Dieter Rogiers, avec adresse professionnelle à B-1150 Bruxelles, Avenue de Tervuren, 270 et de Monsieur Frédéric Goosse, avec adresse professionnelle à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg. Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2020.

Sixième résolution

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Dieter Rogiers en tant que délégué à la gestion journalière.

Ses pouvoirs d'engager la Société vis-à-vis des tiers sont les suivants:

Pour les contrats, documents ou autres actes relatifs à la clientèle, fournisseurs des produits et services couvrant les besoins de la Société et aux collaborateurs, Mr Dieter Rogiers est autorisé à engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un million d'euros.

Au delà d'un millions d'euros, Mr Dieter Rogiers devra obtenir la validation écrite d'un autre administrateur.

Pour les autres contrats, documents ou autres actes relatifs à des investissements, leasing ou autres engagements touchant le domaine financier ou comptable, Mr Dieter Rogiers devra signer avec un autre administrateur.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015155109/32.

(150170194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Keran S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.224.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015154065/14.

(150169580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Encore Luxembourg Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.993.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Encore Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade And Companies' Register under number B 178.424,

here represented by Mr Shekhar Guin, maître en droit, professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Diego (USA), on 26 August 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Encore Luxembourg Brazil S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

- 5.1. The Company's share capital is set at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.
- 5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.3. The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2. The shares of the Company are in registered form.
- 6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
- 7.3. The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5. Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

- 8.1. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3. In the case where and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4. In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In the case where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2. Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1. The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In case of a board of managers, the board of managers shall be composed of four (4) managers comprising two (2) class A managers (hereafter each a “Class A Manager”) and two (2) class B managers (hereafter each a “Class B Manager”).

13.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3. The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1. The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2. The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1. The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3. No prior notice shall be required where all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1. The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication all initiated from Luxembourg, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5. The board of managers may deliberate or act validly only if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager vote in favour of the decision(s) to be adopted. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, (if any) or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by at least one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

17.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in writing which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the signature of any manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2. A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3. The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4. In the event of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5. Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6. Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been entirely subscribed by Encore Europe Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, immediately took the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Paul Grinberg, born in the United States of America on 24 April 1961, residing at 6 Rabble Road, Orinda, California, USA 94563; and
 - (ii) Gregory Call, born in the United States of America on 14 August 1966, residing at 12306 Boulder View Drive, Poway, California, USA 92064.
3. The following person are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Christophe Fender, born in Strasbourg, France on 10 July 1965, professionally residing at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - (ii) Luc Sünnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 December 1961, professionally residing at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Encore Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dotée d'un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.424,

dûment représentée par Shekhar Guin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Diego (USA), le 26 août 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Encore Luxembourg Brazil S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars américains (USD 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits détenus par les associés survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le cas d'un conseil de gérance échéant, celui-ci sera composé de quatre (4) gérants, dont deux (2) de classe A (chacun un «Gérant de Classe A») et deux (2) de classe B (chacun un «Gérant de Classe B»).

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire tous initiés depuis Luxembourg permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B votent en faveur des décisions devant être adoptées. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

16.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président (le cas échéant) ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par au moins un Gérant de Classe A et un

Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

17.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des écrits qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2. Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5. Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites en totalité par Encore Europe Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:

(i) Paul Grinberg, né aux Etats-Unis d'Amérique le 24 avril 1961, résidant au 6 Rabble Road, Orinda, California, USA 94563; et

(ii) Gregory Call, né aux Etats-Unis d'Amérique le 14 août 1966, résidant au 12306 Boulder View Drive, Poway, California, USA 92064.

3. Les personnes suivantes sont nommées Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:

(i) Christophe Fender, né à Strasbourg, France le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg; et

(ii) Luc Sünnen, né à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29179. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154374/514.

(150170014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Key Job S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 25.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015154066/12.

(150169487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

L.C.M.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 171.050.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154069/10.

(150169155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

La Varenne Spécialité Gastronomie Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 186.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154070/10.

(150169147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "Financière Fastbooking Luxembourg S.A.", avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.759, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 octobre 2007 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2943 du 18 décembre 2007, avec un capital souscrit fixé à dix-neuf millions quatre cent douze mille sept cent dix-huit euros et trente centimes (EUR 19.412.718,30) représenté par vingt et un millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept (21.569.687) actions, réparties en huit million six cent trente-quatre mille quatre cent trente (8.634.430) actions de classe 1 et douze millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-sept (12.935.257) actions de classe 2 d'une valeur de nominale de quatre-vingt-dix centimes (EUR 0,90) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Yves Poirier, demeurant professionnellement au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Diana Choui Min Kon Kam King, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Aurélia Cohrs, demeurant professionnellement au 13a, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société "Financière Fastbooking Luxembourg S.A." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s).
- 3.- Pouvoirs à attribuer au(x) liquidateur(s).

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée ainsi que le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires du bureau et le notaire instrumentaire resteront pareillement annexées au présent acte.

C) Que les actionnaires ont été dûment convoqués à la présente assemblée en vertu d'une convocation contenant l'ordre du jour, la date et le lieu de l'assemblée, envoyée par lettre recommandée et/ou équivalent en date du 07 août 2015, conformément aux modalités de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

D) Que conformément à la liste de présence, 4.937.967 actions de classe 1 et 12.935.257 actions de classe 2, représentant 82,86 % du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée conformément à l'Article 67-1 (2) de la Loi 1915 et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société "Financière Fastbooking Luxembourg S.A." et de la mettre en liquidation.

Pour: 17.399.540

Contre: 473.684

Abstention: 0

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Intuiti Partners S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.526, comme liquidateur de la société.

Pour: 17.399.540

Contre: 473.684

Abstention: 0

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

L'Assemblée décide que le liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataire(s) concernant des actions ou actes spécifiques et que le liquidateur pourra engager la Société sous sa signature individuelle.

Pour: 17.399.540

Contre: 473.684

Abstention: 0

Quatrième résolution

Sous divers, l'Assemblée, après avoir pris connaissance du Contrat de mandat de liquidateur et services associés d'Intuiti Partners S.à.r.l. du 25 août 2015, l'approuve.

Pour: 17.399.540

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. Poirier, D. Choui Min Kon kam King, A. Cohrs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19836. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154845/86.

(150170694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Li Tung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 182.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154071/10.

(150169195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Luna Real Estates & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.087.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015154075/12.

(150169681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Exclusive Belge S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.863.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 11 septembre 2015

L'Assemblée décide de renouveler, avec effet au 13 mai 2015, (i) les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alain Geurts,

- Madame Frédérique Mignon, et

ainsi que (ii) le mandat du Commissaire, A&C Management Services S.à.r.l. ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2021 et approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Guillaume Scrocario et de nommer Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2021 et approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015154394/22.

(150169452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

T-C Neptune Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 378.805,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.184.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July,

before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorfles-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l. (formerly known as TIAA Luxembourg S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a current share capital of three hundred seventy-nine thousand one hundred forty-two euro (EUR 379,142.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192182 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of T-C Neptune Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 237,771), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 6 November 2014, published au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated as of 11 December 2014, number 3841 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192184 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 16 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand thirty-four euro (EUR 141,034.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 237,771) to three hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro (EUR 378,805.-).

2 To issue one hundred forty-one thousand thirty-four (141,034) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirteen million nine hundred sixty-two thousand three hundred eighty-nine euro and eighty-nine cent (EUR 13,962,389.89) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand thirty-four euro (EUR 141,034.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty seven thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 237,771.-) to three hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro (EUR 378,805.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred forty-one thousand thirty-four (141,034) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred forty-one thousand thirty-four (141,034) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of thirteen million nine hundred sixty-two thousand three hundred eighty-nine euro and eighty-nine cent (EUR 13,962,389.89) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fourteen million one hundred three thousand four hundred twenty-three euro and eighty-nine cent (EUR 14,103,423.89) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of fourteen million one hundred three thousand four hundred twenty-three euro and eighty-nine cent (EUR 14,103,423.89).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred forty-one thousand thirty-four (141,034) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph article 5 of the articles of association in order to reflect the capital increase, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro (EUR 378,805.-) divided into three hundred seventy-eight thousand eight hundred five (378,805) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.“

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

T-C Luxembourg Neptune Holding S.à r.l. (anciennement dénommée TIAA Luxembourg S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social actuel de trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-deux euros (EUR 379.142), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de T-C Neptune Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-sept mille sept cent soixante et onze euro (EUR 237,771), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 décembre 2014, numéro 3841 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192184 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante et un mille trente-quatre euros (EUR 141.034) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-sept mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 237.771) à trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros (EUR 378.805).

2 Émission de cent quarante-et-un mille trente-quatre (141.034) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 13.962.389,89) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-et-un mille trente-quatre euros (EUR 141.034,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-sept mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 237.771,-) à trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros (EUR 378.805,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quarante-et-un mille trente-quatre (141.034) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire aux cent quarante-et-un mille trente-quatre (141.034) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions neuf cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes euros (EUR 13.962.389,89), et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quatorze millions cent trois mille quatre cent vingt-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 14.103.423,89) (l'«Apport en Nature»).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent quarante-et-un mille trente-quatre (141.034) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros (EUR 378.805,-) divisé en trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq (378.805) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euro (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. GAC/2015/6804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155137/167.

(150170296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Le Bilan au 30 Novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour LGR Grundinvest S.à r.l.

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015154085/12.

(150169761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Litrade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.392.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 16/09/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015154087/12.

(150169648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELAIR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015154089/14.

(150169454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 91.576.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2015:

Résolution N° 4:

Les mandats de trois membres du conseil d'administration à savoir MM Guillaume Karpen, Marc Mathieu et Georges Schmit ont été renouvelés pour une période de 6 ans et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021.

Résolution N° 5:

Le mandat du commissaire aux comptes de M. Lutz Kaiser a été renouvelé pour une période de 6 ans et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021.

Ettelbruck, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154347/16.

(150170038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Lubengo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154090/10.

(150169228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

LUTGEN & Fils société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 52, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.413.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUTGEN & Fils société à responsabilité limitée

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015154092/12.

(150169282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Maâ-Oui, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154103/9.

(150169135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Security-Service-Schmitt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 164.271.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Vom 14.09.2015

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von Herr Hermann Josef Scholer, Kaufmann, geboren in Trier, am 3. Januar 1959, geschäftsansässig in 84 Grund Rue, L-6630 Wasserbillig, Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beruft Herrn Steffen Koch, Moselstraße 50, D-54340 Bekond, geboren am 07.12.1977 in Berlin, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied für die Dauer von 2 Jahren.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.

Dritter Beschluss

Die IWA SA legt ihr Mandat als Rechnungsprüfer nieder.

Zum Prüfungsbeauftragten Rechnungskommissar wird die Firma WTAX S.A., 38, Grand Rue L-6630 Wasserbillig, RCS Nr. B 176440 berufen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.

Wasserbillig, den 14.09.2015.

Konstantin Rohr

Delegierte des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015154599/23.

(150169401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Nouvelle Santander Telecommunications, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.505.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015154121/12.

(150169412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Odin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154122/10.

(150169677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Osteria Del Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.556.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154124/10.

(150169279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Osteria Del Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.556.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154125/10.

(150169280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Oberweis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 81.654.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015154126/10.

(150169490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.
